

Demande de versement – Transformation/rénovation (accession à la propriété)

Remarque:

Le prélèvement de l'avoir de prévoyance dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL) est possible uniquement tous les 5 ans.

Preneur de prévoyance

Numéro de client	Numéro de plan
Prénom	Nom
Etat civil	Rue, numéro
NPA	Localité
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
N° de téléphone	E-mail

Caractéristiques de l'objet

Rue, numéro	NPA, localité
Pays	N° de feuillet du registre foncier

Ordre de versement

Prélèvement de la totalité de l'avoir de prévoyance et clôture du contrat de prévoyance

A l'avenir, je souhaite effectuer d'autres versements auprès de la Fondation de prévoyance indépendante 3a:

Oui (Je souhaite qu'un conseiller me contacte pour une nouvelle ouverture.) Non

Prélèvement partiel/montant souhaité en CHF

Confirmation

Je confirme par la présente que...

les fonds sont utilisés exclusivement pour l'immeuble susmentionné que j'habite personnellement (résidence principale).

je dispose des droits de propriété suivants sur l'immeuble:

propriété exclusive ou **copropriété** ou **propriété commune avec le conjoint/partenaire enregistré**

l'avoir de prévoyance n'est pas gagé et que je n'ai pas effectué de prélèvement sur la prévoyance pour le financement d'un logement au cours des cinq dernières années.

Documents à fournir

- Copie du passeport ou de la carte d'identité du preneur de prévoyance (avec signature lisible)
 - Copie de l'extrait du registre foncier (de moins de 3 mois)
 - Factures et confirmations de commande signées (de moins d'un an/les devis ne suffisent pas)
 - *Personne non mariée et non liée par un partenariat enregistré:*
Certificat individuel d'état civil/confirmation officielle d'état civil (de moins d'un mois)
- ou
- *Personne mariée ou liée par un partenariat enregistré:*
Copie du passeport ou de la carte d'identité du conjoint/partenaire enregistré (avec signature lisible)

Explication des travaux de transformation/rénovation

Merci de catégoriser vos travaux de transformation/rénovation, de les énumérer en détail et de les soumettre avec les factures ou confirmations de commande signées correspondantes. Seules sont acceptées les factures et confirmations de commande signées de moins d'un an au moment du dépôt de la demande complète. Les devis et les tickets de caisse ne sont pas considérés comme des justificatifs. La décision finale d'accorder le prélèvement de l'avoir de prévoyance appartient à la fondation. La liste suivante vous est fournie uniquement à titre indicatif.

Description	Versement anticipé possible	Versement anticipé PAS possible
Pièces de vie, cave et grenier (sols, murs, plafonds, portes, par exemple)	x	
Salle de bain et WC (installations sanitaires, placards intégrés, par exemple)	x	
Cuisine (rénovation de la cuisine, par exemple)	x	
Chauffage, eau chaude sanitaire et canalisations (solaire, chauffe-eau, chaudière, pompe à chaleur, radiateurs, raccordement à l'égout et à l'eau courante, par exemple)	x	
Installations électriques (tableau électrique, lignes, par exemple)	x	
Extérieur I (façade, toit, fenêtres, volets et stores, balcon, store banne, par exemple)	x	
Extérieur II – obligatoirement connecté à la maison (terrasse avec auvent/pergola, jardin d'hiver, par exemple)	x	
Prestations propres et honoraires d'architecte		x
Lampes, mobilier et électroménager		x
Sauna, solarium et piscine		x
Mur extérieur et clôture		x
Garage et place de stationnement		x
Jardin, terrasse de jardin et travaux de jardinage		x

Virement

Versement uniquement sur un compte ouvert au nom du preneur de prévoyance

Bénéficiaire	IBAN
Nom de la banque	

Je confirme l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements ci-dessus et des documents fournis. En cas de prélèvement de la totalité du capital, le compte/dépôt de prévoyance est clôturé une fois le virement effectué. Je donne à la Fondation de prévoyance indépendante 3a Zurich l'autorisation d'entreprendre, si nécessaire, d'autres démarches. Je donne également ordre de vendre les éventuels placements en titres dans les quantités nécessaires dans le délai de versement.

Je reconnais avoir été informé que la Fondation de prévoyance indépendante 3a Zurich est tenue de déclarer le prélèvement en capital à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Le versement anticipé est imposable séparément des autres revenus en tant que prestation en capital issue de la prévoyance professionnelle (Confédération, canton, commune). Pour les personnes domiciliées à l'étranger, l'impôt à la source est directement déduit.

Lieu	Date	Signature du preneur de prévoyance

Lieu	Date	Signature du conjoint/partenaire enregistré

Veuillez renvoyer le formulaire à:

Adresse d'envoi:

Adresse d'envoi:

Utilisez cette page de garde si vous faites suivre les documents dans une enveloppe à fenêtre.